

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 janvier 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 18 JANVIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE (arrivée 21 h) - Stéphanie HERVAGAULT - Richard GAUTIER – Aurélie VULLO STIENNE – Julie CHARPENTIER – Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absente excusée :

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Secrétaire : Michel BOUILLON

Convocation du 14 janvier 2016

Sans observation, le compte-rendu du 30 novembre 2015 est adopté par 17 voix (Jean-Yves SALIOU et Jean-Luc DELLIERE non présents)

QUESTION 1

Délib 2016-01-01

Délib 2016-01-02

Délib 2016-01-03

COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS et DEPOT DOSSIER DETR

▪ **TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS**

Roland PAQUET, responsable de la commission « BATIMENTS » rappelle l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité lors de sa séance du 28 septembre 2015.

Il propose d'engager des travaux dès 2016 pour les ERP bâtiments suivants : **MAIRIE – ECOLE PUBLIQUE – LOCAUX PERISCOLAIRES – WC PUBLICS Place de l'Eglise pour un montant de travaux de :**

LOTS		Devis Entreprises	MAIRIE	ECOLE PUBLIQUE	LOCAUX PERISCOLAIRES	WC PUBLICS	TOTAL
LOT 1	VOIRIE	SECHE Le Bourgneuf-la-Forêt	1 560,00	1 403,50	290,00		3 253,50
LOT 2	GROS OEUVRE	LEROI Johnny La Croixille				2 252,00	2 252,00
LOT 3	MENUISERIES - METALLERIE	FOUGERES Jacques Le Bourgneuf-la-Forêt	1 700,00	800,00	1 920,00	1 632,00	6 052,00
LOT 4	PLOMBERIE - SANITAIRES	GAUTIER CONCEPT La Croixille				2 762,00	2 762,00
		GASDON - Le Bourgneuf-la-Forêt	297,89	1 446,93	2 492,13		4 236,95
LOT 5	ELECTRICITE	GAUTIER CONCEPT La Croixille				1 080,40	1 080,40
		GASDON - Le Bourgneuf-la-Forêt		80,00	276,25		356,25
LOT 6	CARRELAGE - FAIENCE	LEROI Johnny - La Croixille		450,00	290,25	2 346,88	3 087,13
LOT 7	PEINTURE - REVETEMENT DE SOL	FOUILLEUL J - Le Bourgneuf-la-F			1 747,00		1 747,00
		TOTAL HT	3 557,89	4 180,43	7 015,63	10 073,28	24 827,23
		TVA	711,58	836,09	1 403,13	2 014,66	4 965,46
		TTC	4 269,47	5 016,52	8 418,76	12 087,94	29 792,69
FOURNITURES SIGNALÉTIQUE POUR RÉALISATION EN RÉGIE			1 844,54 HT				2 213,45
<i>(en sus temps agents)</i>						total TTC	32 006,14

Il est précisé que ces travaux peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2016 au titre de l'opération « Accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre d'un AD'AP approuvé par le Préfet » et il est proposé de solliciter l'aide.

Aussi par un vote à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal

APPROUVE les travaux d'accessibilité présentés et retient les entreprises ci-dessus indiquées,

SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre d'un AD'AP approuvé pour les bâtiments cités ci-dessus

ARRETE le Plan de financement comme suivant :

Coût de l'opération totale HT hors temps agents 26 671.77 €

Subvention sollicitée :

DETR au titre de Accessibilité des bâtiments communaux au taux de 50 % 13 335.88 €

Autofinancement..... 13 335.89 €

Arrivée de Jean-Luc DELLIERE portant le nombre de votants à 19

▪ **PREAU et TOILE D'OMBRAJE ECOLE PUBLIQUE**

Roland PAQUET rappelle la demande justifiée des enseignants de l'Ecole Publique de construction d'un préau sur la cour des élèves maternels. En effet, les locaux et équipements des primaires et maternels étant distincts, les élèves de la maternelle ne disposent pas d'abri en cas de pluie ni de protection solaire au niveau du bac à sable.

Il présente le projet de construction réalisé par le Cabinet d'architectes LOUVEL de Vitré comprenant :

- un préau de 70 m² équipé d'un éclairage et travaux subséquents tels que réaménagement de l'emprise végétale et d'arasement d'un muret
- l'installation d'une protection solaire sur le bac à sable

pour un coût total estimatif de..... 39 656.08 € HT

Honoraires architectes..... 4 250.00 € HT

Honoraires bureau de contrôle et étude de sol 3 027.00 € HT

Il est précisé que ces travaux peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2016 au titre de l'opération « constructions, restructurations, extensions bâtiments scolaires » et propose de solliciter l'aide.

Aussi par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de construction d'un préau, d'une protection solaire et travaux annexes à l'école maternelle et autorise le Maire à déposer le permis de construire,

SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre des travaux « bâtiments scolaires »

ARRETE le Plan de financement comme suivant :

coût de l'opération totale HT..... **46 933.08 €**

Subvention sollicitée :

DETR au titre de Accessibilité des bâtiments communaux au taux de 50 % 23 466.50 €

Autofinancement..... 23 466.50 €

Les dossiers de demande d'aide seront déposés avec : le projet préau en priorité 1 et les travaux d'accessibilité en priorité 2

▪ TRAVAUX REPARATION ELECTRICITE AU RESTAURANT SCOLARIE

L'intervention de l'entreprise GAUTIER est confirmée pour une réfection du tableau et des alimentations électriques à la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 1 471.01 € TTC

QUESTION 2	PRESENTATION PROJET ET ESTIMATION VOIE PIETONNE ROUTE DE PORT-BRILLET ET PROJET DEPLACEMENT ABRI BUS RUE DES GLYCINES
-------------------	--

Le projet et l'estimatif du projet de voie piétonne route de Port-Brillet reçus en fin d'après-midi du cabinet INGERIF sont présentés au Conseil Municipal. Il prend en compte le souhait du Conseil Départemental de pose de bordures sur 440 ml portant l'estimatif de 2015 de 27 351 € à 49 082 € HT.

Aussi il est demandé à la commission Aménagement de revoir le projet avec le maître d'oeuvre et le Conseil Départemental avant la prochaine séance. Ce projet peut bénéficier de l'aide au titre de l'amende de police et le dossier est à déposer pour la fin du mois de février.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Monsieur LEROUX du Conseil Départemental qui sollicite le déplacement de l'abri bus rue des Glycines afin de sécuriser la montée et la descente des enfants.

Le déplacement sur le côté opposé de la voie nécessite un aménagement de la voirie. Ces travaux pourraient bénéficier également de l'aide au titre de l'amende de police.

Considérant l'engagement préalable du Conseil Municipal à réaliser en 2016 l'allée piétonne rue Saint-Gilles et de la possibilité de déposer une demande que pour une seule opération par an, il est décidé de reporter en 2017 ces travaux. En l'attente le circuit du car a été inversé.

QUESTION 3 Délib 2016-01-04	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES
--	---

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente les dossiers suivants :

▪ **VOTE DES CREDITS SCOLAIRES**

Sur proposition de la commission « Affaires Scolaires », le Conseil Municipal décide de maintenir les aides de 2015 multiplié par le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier 2016. Le crédit « sorties scolaires » n'est pas délibéré pour l'instant, la commission devant revoir le mode de calcul de cette aide.

2016	ECOLE PUBLIQUE "les mille mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES	43,38	112	4 858,56
CREDITS LIVRES	6,80	112	761,60
FONCTIONNEMENT COURANT <i>Amicale et Coopérative</i>	7,50	112	840,00
ACTVITES "PASS SPORT ECOLES"	2,00	112	224,00
SEJOUR NEIGE	172,00	24	4 128,00
	Unités	Coût de l'unité	
PISCINE : Transport	9	103	927,00
PISCINE : Frais entrées	9	70	630,00
TOTAUX CREDITS ATTRIBUES hors sorties scolaires			12 369,16

▪ **PORTAIL FAMILLE LOGICIEL E-ENFANCE**

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal émet un avis favorable à une démarche d'acquisition du portail famille à intégrer au logiciel e-enfance pour la rentrée de septembre 2016 – coût estimé à 1 500 € HT

▪ **LUDOTHEQUE**

Pour permettre aux familles ayant versé la cotisation d'adhésion pour bénéficier du prêt des jeux, CREAJEUX propose d'intervenir sur 4 permanences au cours du premier semestre moyennant une prestation de 80 € (4 X 20 €) à titre de dédommagement des frais de déplacement.

Avis favorable du conseil municipal

▪ **SERVICE CIVIQUE**

Aucun des deux candidats reçus n'a donné suite au recrutement sur l'emploi ouvert au titre du service civique.

▪ **SEJOUR NEIGE 2017 SERVICE JEUNESSE**

Il est proposé l'organisation d'un séjour neige en 2017 avec 50 jeunes sur les services animation de Loiron, Saint-Ouen des Toits, Port-Brillet et le Bourgneuf-la-Forêt à raison de 12 possibilités d'inscriptions pour notre commune.

Le budget et les participations des familles restent à affiner.

▪ **MANIFESTATION « Bourgneuf-la-Folie »**

La présentation du programme, des référents et de l'organisation est prévue le 25 janvier prochain.

Le Conseil Départemental n'a pas donné de suite favorable à la demande d'aide pour le thème autour des activités « handicap »

▪ **PEDT et acquisition de tablettes informatiques**

La CAF sera sollicitée pour une aide à l'acquisition d'une dizaine de tablettes à destination des activités TAP. L'initiation à l'utilisation de cet outil est prévue dans le document du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Le fonctionnement et la connexion internet restent à étudier

QUESTION 4
Délib 2016-01-05
Délib 2016-01-06

DECISION BUDGETAIRE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

▪ **ECRITURES SORTIE ANCIENNE STATION D'EPURATION DE L'ACTIF**

Monsieur François BERROU, Adjoint et responsable de la commission « Agricole et Assainissement » rappelle la décision prise le 30 novembre dernier d'étalement sur 7 ans de la sortie de l'actif de l'ancienne station d'épuration datant de 1964/1965.

Ce bien démoli en 2007 est toujours présent à l'actif du budget de l'assainissement collectif pour une valeur de de 106 281.07 €.

Le Ministère des Finances et des Comptes Publics consulté a transmis son avis par courrier reçu le 5 janvier 2016. Il admet, à titre dérogatoire et exceptionnel que la charge relative à cette cession soit étalée sur 5 ans et non 7 ans.

Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Considérant

-La réponse du Ministère des Finances et des Comptes Publics,

-Les écritures passées en 2015 de la 1^{ère} annuité calculée sur une durée de 7 ans soit 15 183 €

MODIFIE la délibération n° 2015-10-87 du 30 novembre dernier en portant la durée d'étalement de la sortie de l'ancienne station d'épuration à 5 ans, soit 4 annuités de 21 256 € et une annuité à 21 257.07 €

S'ENGAGE à inscrire au budget de chaque année les crédits nécessaires aux écritures comptables,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour régulariser en 2016 la quote part de l'écriture d'amortissement de 2015 non réalisée à savoir : + 6 073 €.

▪ **DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX EAUX USEES 2014 et DESSABLEUR STATION D'EPURATION**

Il est précisé que les travaux de 2014 de réhabilitation de tronçons de réseaux eaux usées et installation d'un dessableur à la station d'épuration sont terminés et qu'il y a lieu de procéder à leur amortissement.

Le Conseil Municipal après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'avis du Comptable du Trésor

FIXE les durées d'amortissement comme suivant :

LIBELLE	DUREE	TRAVAUX	SUBVENTION
Réhabilitation eaux usées 2014	30 ans	149 979.20	99 958.43
Dessableur station d'épuration	20 ans	11 096.73	7 395.81

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires chaque année au budget du service assainissement collectif

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre chaque année les écritures d'amortissement.

QUESTION 5

LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE : Présentation des modifications de la plaquette et réglementation

Monsieur le Maire présente le projet des modifications qui pourraient être apportées au cahier des recommandations et règlement du lotissement.

Une proposition de répartition des lots en secteurs permettant d'accueillir des constructions hétérogènes et ne rendant plus obligatoire sur tout le lotissement le toit 2 pentes pour le volume principal.

Les documents sont en instruction auprès du STAP qui doit remettre son avis et observations prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire donne lecture des demandes d'aides reçues :

- *les petits lutins* : suite à une baisse du taux de fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents l'association ne pourra plus financer seule la prestation de l'animatrice. Une aide de 373.50 € est sollicitée auprès de la commune correspondant à 747.50 h présences enfants.

La commission Enfance Jeunesse étudiera la demande.

- Sarl LUCAS négoce : suite à une évolution de la réglementation des produits phytosanitaires réduisant une baisse des ventes, Monsieur Alain LUCAS étudie une solution alternative de mise à disposition auprès de ses clients d'une desherbineuse d'un coût de 16 200 € HT et sollicite une aide de la commune.

La commission Agriculture Assainissement étudiera la demande.

-Séance levé à 22 heures 45.